

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2024

VISANT À RENFORCER LA LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES - (N° 2157)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 149

présenté par
Mme Liso

ARTICLE PREMIER

Au début de l'alinéa 13, substituer aux mots :

« Ces faits »

les mots :

« Les faits prévus au I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.